

Simiane-Collongue

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 FEVRIER 2020 A 18H30**

Le 10 Février 2020 à 18H30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

**Monsieur le Maire :**

« Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, il est 18h30 le Conseil Municipal va commencer. »

**Monsieur le Maire** procède à l'appel nominatif des Membres du Conseil Municipal.

**MEMBRES PRESENTS :**

MM. Philippe ARDHUIN – Christian ARNAUD – Léonard BALDOCCHI – Martine BEAUMOND – Michel BOISRAMÉ – Magali BRACONNOT – Myriam Graziella CACCAVELLI – Robert CANAMAS – Isabelle CAUET – Philippe CHANTRAINE – Chantal DURIAUX – Dominique FERREN – Yvonne FORNASIER – Anna GAGLIARDI – Édouard GAI – Jean Le PESQ – Gilbert MAGNAN – Paul MAISON – Anna MARSIN – Hélène MARTIN – Sylvie PIQUENOT – Paule RANUCCI – Claudine SEGURA – Violette STISSI – Dominique VALERA – Sylvie YEROUNIAN – Gilbert ZUNINO

Monsieur le Maire propose Madame Dominique VALERA au poste de secrétaire de séance.

- POUR : 27

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 Décembre 2019 et donne la parole à Madame Sylvie PIQUENOT.

Madame Sylvie PIQUENOT :

« Nous avons des questions sur la dernière délibération. Dans la notice que nous avons, il est indiqué que l'aide pour les véhicules électriques sera mise en place à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2020. Or dans le compte rendu et effectivement Monsieur Jean Le PESQ a dit que seraient subventionnées les acquisitions à partir de 2018.

Est-ce bien pour les acquisitions à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 ?

Monsieur le Maire : Tout à fait, cela ne peut être rétroactif.

Madame Sylvie PIQUENOT : J'ai une autre question qui n'est pas précisée non plus, avez-vous encadré et mis des conditions sur cette subvention comme l'a fait le Département ? C'est-à-dire s'assurer qu'il n'y aurait pas de revente avant 3 ans ou avoir fait au moins 65 000 Km, par exemple ?

Monsieur le Maire : Nous ne l'avons pas prévu, en revanche la question est pertinente.

Madame Sylvie PIQUENOT : Il serait donc peut être judicieux de se caler sur ce qu'a fait le Département.

Monsieur le Maire : Prendre une condition suspensive.

Madame Sylvie PIQUENOT : Une dernière demande, pourra-t-on avoir la liste des personnes qui ont bénéficié de cette subvention ?

Monsieur le Maire : La subvention n'est pas rétroactive donc pour l'instant il n'y a personne.

Madame Sylvie PIQUENOT : Quand la liste existera.

Monsieur le Maire : Pour le futur, bien sûr.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Décembre 2019.

- POUR : 23
- ABSTENTION : 4 (MM. Myriam Graziella CACCAVELLI – Michel BOISRAME – Dominique FERREN – Sylvie YEROUNIAN)

**Monsieur le Maire** :

« Suite aux travaux, SFR nous a coupé la fibre en Mairie, il y a donc un mail que vous nous avez envoyé Monsieur Christian ARNAUD concernant des questions, qui n'est pas arrivé à bon port.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Il y avait plusieurs questions. Une information du Conseil Municipal, sur l'état des études sur le pylône radiotéléphonique qui doit être déplacé par rapport à sa position initiale.

Il y avait une autre question sur l'état d'avancement du projet d'habitat dans la zone d'activité à côté des Frênes puis il y avait un point un peu répétitif, sur lequel nous n'avons pas vraiment de réponses, il s'agit de l'état statistique sur la sécurité.

Ce n'était pas pour diffuser plus largement mais c'était pour avoir une information au moins des Élus. Voilà les points qui étaient évoqués.

**Monsieur le Maire** : Tout d'abord, concernant l'antenne, elle ne sera pas érigée sur le lieu initialement prévu, les études de Bouygues sont en cours pour un emplacement qui serait à côté de l'antenne existante. Cela délesterait le réseau, mais ne rejeterait pas le maillage.

Concernant les Frênes, le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction.

Enfin pour la sécurité, nous avons eu l'inspection de la Gendarmerie ce matin et actuellement les chiffres ne sont plus communiqués comme je vous l'avez dit précédemment.

Lors de la réunion du SIGV, nous avons appris que nous serions le seul secteur en baisse au niveau des statistiques sur la sécurité dans la zone au sens large, c'est-à-dire que ceci couvre quasiment le département.

J'espère avoir répondu à vos questions.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Monsieur le Maire, j'aurais une question à vous poser. Suite à cette interruption informatique depuis deux jours il y a des gens qui se sont adressés à nous. Ils étaient en cours d'inscription sur les listes électorales, il y avait donc des papiers à renvoyer par mail pendant cette période-là et le mail leur est revenu comme quoi il n'a pu être distribué étant donné qu'il y a eu cette interruption informatique.

**Monsieur le Maire** : Quand vous envoyez de chez vous un mail à quelqu'un, même si la personne ne le reçoit pas, il est dans la boîte mail réception.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Non, il revient non distribué Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Non distribué mais les mails nous les avons reçus.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Vous n'avez pas pu les traiter puisque je crois que la personne a envoyé cela Jeudi, et Jeudi et Vendredi vous avez eu l'interruption informatique.

Donc la personne souhaiterait savoir quelle procédure elle doit suivre pour pouvoir être inscrite.

**Monsieur le Maire** : Sachez quand même, que suite à cette coupure, il y a eu une passerelle qui a été donnée par l'agent responsable, les mails ont été récupérés et traités dans la boîte mail au domicile de l'agent sur son ordinateur personnel.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Moi je fais simplement le relais ; n'y voyez pas quoi que ce soit ; cette personne souhaite être inscrite sur la liste.

**Monsieur le Maire** : A priori, nous avons eu tous les mails.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Elle ne l'a pas eu, je l'ai vu Dimanche.

**Monsieur le Maire** : Si cela est revenu, ce n'est peut-être pas la bonne adresse.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Non je suis désolée, donc est-ce que vous pouvez vous renseigner éventuellement afin de savoir quel est le recours de cette personne pour que l'on puisse lui apporter une réponse ? Moi je n'ai pas pu lui répondre.

**Monsieur le Maire** : C'est un peu surprenant car il n'y a pas de document d'inscription par mail.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Elle n'a pas fait de demande d'inscription, elle a juste communiqué des éléments complémentaires à son dossier.

**Monsieur le Maire** : L'inscription qui se fait, est en ligne sur le site du gouvernement. Cela ne se fait pas sur le site de la mairie ni par mail. Après, tout est envoyé en mairie et ceci n'a pas été perdu parce que sur le site du gouvernement il n'y avait pas de travaux SFR. Lors de cette coupure tout a été enregistré, nous avons donc repris le tout et tout est passé.

S'il y a eu une erreur de mail...

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Écoutez, je lui dirai éventuellement de venir vous voir ce sera plus simple, je pense.

**Madame Dominique VALERA** : **Madame Sylvie YEROUNIAN**, j'allais vous demander de nous communiquer les coordonnées de cette personne.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Très volontiers, au moins vous vous arrangez avec la personne. »

## I – AFFAIRES GENERALES :

### 1.1 OBJET : DENOMINATION DE LA CRECHE « JOSETTE JOURDAN ».

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Dominique VALERA.

Madame Dominique VALERA :

« La crèche halte-garderie a ouvert ses portes en septembre 2018 mais n'a pu être inaugurée. Il a été proposé de dénommer cette crèche « Josette Jourdan » en mémoire à la Présidente de l'association qui a géré bénévolement cet établissement depuis sa création et pendant 20 ans.

Il s'agit de l'article L 2121-9 du code des Collectivités Territoriales et je vous demande de bien vouloir voter pour cette délibération.

Madame Sylvie PIQUENOT : Nous comprenons l'envie de rendre hommage à une personne qui s'est occupée d'un domaine aussi longtemps.

En revanche nous préférons, pour une crèche, « Les Pitchounets ». Nous trouvons que c'était plus adapté disons, sachant que moi je ne connaissais pas du tout Madame Josette Jourdan, il n'y a vraiment rien contre elle, c'est simplement une proposition de garder le nom de la crèche précédente.

Madame Myriam Graziella CACCAVELLI : Monsieur le Maire je vous rejoins tout-à-fait car effectivement, à l'époque où j'avais cette délégation, je vous en avais parlé et j'avais même demandé à ce que l'on regarde dans les archives.

Nous sommes donc très favorables pour appeler la crèche « Josette Jourdan ».

- POUR : 22
- ABSTENTIONS : 5 (MM. Christian ARNAUD – Gilbert MAGNAN – Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI – Marie-Claire TARDY)

La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire :

« Suite au dernier Conseil Municipal, je tiens à dire que nous avons recherché si la dénomination des bâtiments ou des lieux publics était bien passée en Conseil Municipal à l'attention de Monsieur Gilbert MAGNAN, et nous n'avons rien trouvé sur le Parc Marius MAGNAN. »

## 1-2 OBJET : DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe CHANTRAINE.

Monsieur Philippe CHANTRAINE :

« La voie d'accès au lotissement du « Pré de la Marquise » ne porte pas de nom.

Elle dessert également des terrains hors lotissement qui sont en cours de construction et dont les nouvelles habitations vont avoir besoin d'une adresse postale.

Ainsi, il convient de différencier le lotissement du « Pré de la Marquise » des terrains hors lotissement en nommant cette voie.

Il est proposé, après consultation des riverains, de nommer cette voie : « Impasse du Roussillon ».

Monsieur Christian ARNAUD : Il était dit dans la note de synthèse qu'il y avait eu plusieurs propositions que l'on aurait aimées connaître car celle-là ne nous convient pas vraiment. Il ne s'agit pas vraiment d'une impasse puisqu'il y aura une piste cyclable, les piétons et les vélos pourront l'emprunter. Donc « impasse » c'est dissuasif et contraire à ce qui est recherché.

Pour « Roussillon », il y a déjà « l'Avenue du Roussillon » à côté et ceci génère des confusions possibles pour tout le monde.

Les deux composantes du nom ne nous conviennent pas.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la Mairie qui a proposé quoi que ce soit, ce sont les riverains, donc nous avons eu:

- « Impasse Grignan » : 1 membre
- « Impasse Pauline de Simiane » : 1 personne
- « Impasse Pauline de Grignan » : 1 personne
- « Impasse de la Marquise » : 1 personne
- « Impasse Jean Moulin » : 2 personnes
- « Impasse du Roussillon » : Le reste

Monsieur Christian ARNAUD : Cela nous mène dans l'impasse et ce n'est pas vraiment ce qui est recherché puisqu'il s'agit d'une voie passante.

Monsieur le Maire : Mais c'est ce qu'ils ont demandé, moi je remarque des avenues qui tombent dans des impasses. Ce n'est pas tellement gênant. »

- POUR : 21
- CONTRE : 1 (Mr Gilbert MAGNAN)

- ABSTENTIONS : 5 (MM. Christian ARNAUD –Magali BRACONNOT – Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI – Marie-Claire TARDY)

La délibération est adoptée.

## **II – PERSONNEL :**

### **2-1 OBJET : CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM) PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM) PRINCIPAL DE 2<sup>eme</sup> CLASSE :**

#### **Monsieur le Maire :**

« Dans le cadre d'un avancement de grade et suite à l'avis favorable de la CAP en date du 9 décembre 2019, il s'agit de :

Créer un poste à temps complet d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 1<sup>ème</sup> classe et de supprimer un poste à temps complet d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2<sup>ème</sup> classe. »

- POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2-2 OBJET : MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI À TEMPS NON COMPLET :**

#### **Monsieur le Maire :**

« Compte tenu de la charge de travail personnelle, ainsi que les heures supplémentaires effectuées mensuellement pour de nouvelles missions, il y a lieu d'augmenter de 10 heures la durée hebdomadaire de travail de l'agent et de la porter à 30 heures hebdomadaire.

**Madame Sylvie PIQUENOT** : Vous employez le terme de vagemestre sur ce poste, je ne savais pas trop ce que cela voulait dire alors je suis allé chercher dans le dictionnaire. C'est quand même un emploi de sous-officier chargé du service de la poste dans l'armée, peut-être que ça ne correspond pas tout-à-fait au poste.

**Monsieur le Maire** : Vagemestre n'existe pas seulement dans l'armée. C'est celui qui envoie les courriers, qui va les réceptionner, qui transporte etc...

Ce n'était pas qu'un terme militaire, d'ailleurs ce n'est pas moi qui l'ai proposé.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Notre groupe est tout-à-fait favorable à cette augmentation d'heures concernant l'agent. Par contre, je voulais savoir quel type de document était-il chargé de distribuer ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

**Monsieur le Maire** : C'est un peu multiple, premièrement le transport des personnes du 3<sup>ème</sup> âges ou ceux qui ne peuvent pas se déplacer. Ensuite, coursier, affichage d'information à la population y compris tout ce qui est culturel.

Cette personne était déjà receveur placier et distribue aussi des documents à la population notamment les revues municipales et agendas pour lesquels nous passions il y a quelques années par un prestataire privé.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : D'accord, et avec 30 heures cela suffira ? Car je connais sa charge de travail et il en a énormément.

**Monsieur le Maire** : Tout-à-fait ; il est possible que nous payons des heures supplémentaires. Si après cela ne suffit pas, nous repasserons au Conseil Municipal une augmentation ou une diminution s'il le faut. »

- POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2-3 OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE SUR UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS COMPLET D'ASSISTANT DE CONSERVATION :**

**Monsieur le Maire** :

« Suite à la mutation du bibliothécaire, assistant de conservation, et dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire, il y a lieu d'autoriser le maire à recruter un agent non titulaire à temps complet.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Nous ne pouvons évidemment pas laisser une bibliothèque sans assistance, mais Monsieur le Maire, il est toutefois nécessaire et important que cette personne possède déjà une expérience dans ce domaine parce qu'elle est quand même seule à gérer cette bibliothèque.

Peut-être juste attirer votre attention sur le fait qu'il/elle ait déjà une expérience.

**Monsieur le Maire** : Nous en sommes conscients.



**Monsieur Gilbert MAGNAN** : Est-ce que l'on pourra maintenir le niveau de professionnalisme de ce poste ? Et est-ce que nous n'aurions pas pu anticiper le recrutement ?

**Monsieur le Maire** : Anticiper un départ est un peu délicat. Nous avons demandé au CDG la déclaration de vacance du poste qui a été faite en Janvier. Ce dernier est toujours présent, et actuellement nous avons quatre candidatures.

- POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **III - FINANCES :**

#### **3-1 OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2019 - :**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Anna GAGLIARDI**.

**Madame Anna GAGLIARDI** :

« L'arrêt des comptes de la collectivité pour l'année 2019 est formalisé par le vote du compte administratif qui retrace les opérations réelles sur l'exercice et se solde par les résultats très satisfaisants sur les deux sections.

Pour mémoire en 2017, nous finissions à flux tendu. En 2018, le redressement financier s'amorçait avec des résultats satisfaisants. En 2019, les résultats sont là avec deux excédents significatifs et nous laissons en cette fin de mandat des finances saines et abondantes.

En effet, en section de fonctionnement

- le résultat de l'exercice 2019 est de 274 223.72 €
- le résultat reporté de l'exercice 2018 est de 400 000 € ce qui nous donne un résultat cumulé de 674 223.72 €

En section d'investissement

- le résultat de clôture 2019 est de 441 795.80 €
- le résultat reporté de 2018 est de 171 775.74 € ce qui nous donne un résultat cumulé de 613 571.54 €

Après l'analyse des comptes, on constate d'abord que les dépenses globalement ont augmenté de 1.78% par rapport à l'exercice 2018 alors que les recettes sont en hausse de 4.04%. Je vous rappelle que nous procédons à la comparaison du compte administratif 2019 avec celui de

2018 de façon à connaître les évolutions des comptes et que nous parlons d'opérations réelles et non de prévisions.

### Analyse des dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Les charges à caractère général ont bien été maîtrisées puisqu'elles évoluent de -0.1% par rapport à 2018 et ce malgré une dépense exceptionnelle constituée par les frais d'actes et de contentieux dans le cadre du dossier de 13 Habitat. Une attention particulière doit être apportée au compte électricité qui enregistre une hausse de 50 000 €. On peut l'expliquer par l'augmentation des taxes (25 000 €), la prise en charge à tort de l'électricité de la crèche (13 000 €) et enfin des erreurs de facturation qui ont fait l'objet par ENEDIS de remboursements.

Chapitre 012 : Les frais de personnel augmentent de 3.60% dû en partie par la reprise de 2 agents de la police municipale, les avancements de carrière et les reclassements et enfin le remplacement de deux agents en congé maternité. On retrouve d'ailleurs les remboursements d'assurance en recettes puisque la commune avait fait le bon choix de garantir le congé maternité l'année dernière.

Chapitre 65 : Les charges de gestion courante s'établissent à 472 265.48 € soit +25% par rapport à 2018 qui s'explique d'une part, par l'évolution de la participation au SIGV du fait de la mutualisation des services entre les communes et d'autre part, par le poste relatif aux subventions aux associations qui connaît aussi un essor avec en particulier le transfert au COS des crédits du CNAS initialement prévus au chapitre 012.

Chapitre 66 : Les charges financières comptabilisent pour la 1ère année les intérêts de l'emprunt contracté en 2018 pour la réfection de la voirie soit une augmentation de 7 000 € sur ce compte.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles comprennent essentiellement la redevance due au titre de la délégation de service public de la crèche d'un montant de 264 709 € qui augmente de 36% prenant en compte une partie de 2018.

Chapitre 014 : Le chapitre « atténuation de charges » s'élève à 134 878 € comprenant la pénalité au titre de la loi SRU d'un montant de 126 065€ mais aussi en 2019 une contribution au Fond de péréquation intercommunal de 8 813 €.

Chapitre 042 : Enfin les amortissements passent de 283 936 € à 293 735 € s'adaptant ainsi au volume d'investissement réalisé.

Passons maintenant à l'analyse des recettes de fonctionnement,

Chapitre 013 : Le chapitre « atténuation de charges » enregistre une hausse de 35%. Il est constitué par les remboursements à la commune de la mise à disposition des agents du CCAS mais aussi des congés maladie avec cette année le remboursement des congés maternité pour 3 agents.

Chapitre 70 : Les produits de service sont quant à eux en hausse de plus de 5.65% par rapport à 2018 dû essentiellement au produit de la cantine scolaire + de 50 000 € du fait de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée scolaire 2019-2020.

Chapitre 73 : Les impôts et taxes sont relativement stables +2.74% ; on retrouve d'abord le produit des contributions directes qui évolue uniquement du fait des bases d'imposition (+4%) et l'attribution de compensation versée par la Métropole de 1 140 000 € soit +6.43% par rapport à 2018.

Chapitre 74 : Les dotations et participations varient de 3%. En effet, la baisse de la DGF de 6% cette année (soit 55% depuis 2014) est compensée par les recettes versées par la métropole en remboursement des transferts de compétences gérés sous conventions de gestion.

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante baissent de 8.24% par rapport à 2018. Il s'agit essentiellement des produits de la CAF qui diminuent.

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels sont en diminution de 47% car la commune en 2018 a bénéficié de remboursements plus importants de ERDF.

Chapitre 722 : Les travaux en régie ont progressé de 33 % pour atteindre en 2019 la somme de 20 000 €.

Passons maintenant à l'analyse de l'investissement.

Au cours de l'année 2019 : La commune a poursuivi son effort d'investissement comme cela vous a été indiqué dans le ROB et dans le cadre du vote du budget primitif. En effet, la commune a réalisé 3 258 000€ d'opérations réelles.

- Elle a fait l'acquisition de logiciels informatiques pour 53 346 € (CIRIL logiciel comptable et site web)
- Elle a versé des subventions façades pour 29 354 € (pour rappel 5 dossiers par an)
- Elle a réalisé de nombreuses acquisitions d'un montant global de 337 654€ en particulier :

- un véhicule pour les services techniques,

- un véhicule pour le CCFE,
  - 2 autolaveuses (complexe et entretien des bâtiments communaux),
  - Des panneaux de signalisation,
  - Du mobilier pour les écoles,
  - Des illuminations et du matériel pour le service technique,
  - Matériel pour la salle culturelle,
  - Des tables et des chaises.
- A engagé et réalisé des travaux pour 2 632 910.57€ en particulier :
- Les abords de la maison des associations,
  - L'aménagement du parvis de l'église,
  - La réhabilitation d'un bâtiment en poste de police municipale,
  - La réfection des toitures de la salle Lambert,
  - La création d'un DOJO,
  - La construction d'une salle de classe,
  - La rénovation du city stade,
  - La mise en œuvre de la fibre optique entre la mairie de Bouc Bel Air et de Simiane-collongue,
  - L'accessibilité de la mairie,
  - La réhabilitation du local Manéra,
  - Le remplacement des menuiseries du presbytère,
  - La création d'une infirmerie aux Marres,
  - Des travaux de voirie portant sur la réfection de l'ancien chemin des Putis, l'avenue de Rajol, la rue Guigon, les trottoirs des genêts, la rue Guigon, le petit chemin de Bouc, la rue Fontfiguière, le chemin des Mérentiers,
  - La réalisation d'un parcours sportif,
  - Les obligations légales de débroussaillage.

Tous ces travaux ont été financés par des fonds propres pour 1 094 234€ et des subventions 1 915 234€ sans compter les opérations d'ordre qui viennent équilibrer le budget.

Le compte administratif de la commune a été validé par la perception et est strictement conforme au compte de gestion établi par notre percepteur.

Il vous est donc proposé d'adopter le compte de gestion 2019 du budget principal de la commune. »

**Monsieur le Maire** laisse la présidente à **Madame Dominique VALERA**.

Monsieur Michel BOISRAME :

« Tout d'abord bravo pour ce résultat, je constate qu'effectivement le total des recettes de gestion qui pèse 272 000 € sur les lignes 70, 73, 74, 75 et 013 constitue quasiment le résultat. Donc c'est très bien d'avoir eu plus de recettes autrement il n'y aurait pas eu de résultat.

Je voudrai rajouter un point important, je tiens à préciser que notre groupe va voter contre cette délibération non pas parce que nous avons un doute, mais tout simplement parce qu'en 2014 vous aviez annoncé : Simiane autrement c'est avant tout une autre conception de la conduite des affaires municipales et surtout une autre manière d'impliquer tous les Élus dans la vie du village pour assurer la démocratie locale.

À ce jour, les commissions ne permettent pas à chaque Élu d'être informé et de s'exprimer puisqu'elles ne se réunissent pas. C'est, sans doute, votre manière d'impliquer les Élus dans la vie du village.

En ce qui concerne cette délibération, une fois encore vous n'avez pas jugé utile de réunir la commission finance. Une commission qui vous aurait permis d'affirmer votre attachement à la transparence et à la démocratie dont vous parlez tant. Vous vous êtes contenté du strict minimum légal en nous envoyant, tout juste dans les délais, quelques 150 feuilles du compte de gestion sans commentaire et sans explication.

Je ferai un petit commentaire en disant que l'on a vu votre habileté à faire sauter les chiffres d'une colonne à l'autre, je suppose que cette habileté est toujours en cours. C'est donc, faute de pouvoir analyser objectivement les documents que vous nous avez fournis, que nous votons contre cette délibération. Je vous remercie.

Madame Dominique VALERA : Monsieur Michel BOISRAME je vais vous répondre, J'entends votre requête concernant les commissions, par contre pour le reste on ne va pas faire de politique ce soir au Conseil Municipal et je vais donner la parole à Monsieur Christian ARNAUD.

Monsieur Christian ARNAUD : Monsieur Michel BOISRAME a évoqué la question des commissions, je ne répéterai donc pas ce qu'il vient de dire puisque nous sommes dans la même situation de découvrir tous ces chiffres, sans l'analyse détaillée qui aurait permis un échange en commission et non en Conseil Municipal.

Sur l'ensemble des délibérations financières nous nous abstenons par principe, nos principes habituels, ce sont vos choix de gestion même si nous ne mettons pas en doute la qualité des comptes que fait le receveur des finances.

On posera quelques questions sur le contenu des subventions qui sont demandées, bien sûr nous sommes favorables au principe des subventions, mais les choix ne sont pas forcément toujours les nôtres et quelque part c'est bien normal.

Concernant le compte administratif, nous avons eu la liste de toutes les actions menées et effectivement le résultat est, en partie, lié à de bonnes recettes sur les droits de mutations, donc il y a toujours de nombreux vas et viens à Simiane puisqu'on a, par rapport à une prévision de 100 000 € qui était sans doute prudente, il y a 140 000 € de plus donc ça fait une partie de l'excédent.

Il y a un compte sur lequel j'aimerais avoir des précisions c'est : « titre annulé sur exercice antérieur » non mandaté de 96 493 € ; alors savoir pourquoi ? il me semblait qu'on avait la même l'année dernière. La réponse est peut-être la même mais du coup, cela fait une recette supplémentaire.

Une autre question sur le compte administratif : pourquoi n'avez-vous pas effectué le versement qui était prévu au budget de 200 000 € à la section d'investissement ? L'écriture n'a pas été passée donc effectivement, cela n'apparaît pas en dépense.

Pour ces deux questions si vous avez à l'esprit les réponses, bien sûr c'est posé en séance mais si ça avait fait l'objet d'une commission cela aurait été mieux.

**Madame Anna GAGLIARDI** : Concernant les titres annulés ; c'est toujours notre provision pour les contentieux etc... Les 200 000 € nous n'avons pas passé l'écriture.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Je n'ai pas entendu pour les 200 000 € l'écriture n'est pas passée ?

**Madame Anna GAGLIARDI** : Non, voilà.

**Monsieur Christian ARNAUD** : C'est un constat. »

**Monsieur le Maire** ne participe pas au vote.

- POUR : 16
- CONTRE : 4 (MM. Michel BOISRAME - Myriam Graziella CACCAVELLI-Dominique FERREN – Sylvie YEROUNIAN)
- ABSTENTIONS : 6 (MM. Christian ARNAUD – Magali BRACONNOT – Gilbert MAGNAN – Hélène MARTIN - Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI)

La délibération est adoptée.

**3-2 OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – ANNEE 2019 - :**

**Madame Anna GAGLIARDI :**

« Le compte administratif qui retrace les opérations réelles de l'exercice vient d'être voté et est strictement conforme au compte de gestion établi par notre percepteur.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion 2019 du budget principal de la commune. »

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

- POUR : 16
- CONTRE : 4 (MM. Michel BOISRAMÉ - Myriam Graziella CACCAVELLI - Dominique FERREN – Sylvie YEROUNIAN)
- ABSTENTIONS : 6 (MM. Christian ARNAUD – Magali BRACONNOT – Gilbert MAGNAN – Hélène MARTIN - Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI)

La délibération est adoptée.

**3-3 OBJET : VOTE DE LA DERNIERE TRANCHE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe CHANTRAINE.

**Monsieur Philippe CHANTRAINE :**

« La commune bénéficie d'un contrat départemental d'aménagement et de développement pour financer le programme d'investissements (2016-2019) estimé à 10 087 967 € HT et subventionné à hauteur de 50% soit une subvention totale de 5 043 986 € HT.

Pour la dernière année du contrat, le montant total de la tranche annuelle de travaux a été estimé à 2 563 945 € HT sachant que la commune a pu récupérer le solde non utilisé de l'opération relative à l'extension du cimetière soit 129 211 €.

Il est proposé au conseil municipal de répartir le montant des crédits de la façon suivante :

- L'aménagement du site Bedouffe par la construction d'un centre technique municipal estimé à 1 384 786 € HT.
- La mise en sécurité de l'église portant sur la réfection de la toiture (maîtrise d'œuvre et travaux) 318 644 € HT.

- Les équipements sportifs comprenant la création de vestiaires et des tribunes pour 774 400 € HT.
- Enfin la réfection de la voirie communale concernant l'aménagement de la montée de la Colombière estimée avec maîtrise d'œuvre à 86 115 € HT.

Après validation du Conseil Municipal, il appartiendra au Conseil Départemental de voter la tranche annuelle de financement de ces travaux.

Le plan de financement de ce programme est le suivant :

- 50% du conseil départemental soit 1281 973€
- 20% de la métropole soit 533 323 €
- 30% d'autofinancement de la commune 748 649 €

Si l'État participe pour le projet de vestiaires suite à la demande de financement votée lors du dernier Conseil, cette participation sera déduite de celle de la Métropole.

**Monsieur Michel BOISRAME** : Monsieur le Maire, vous nous proposez de délibérer sur une demande de subvention pour la quatrième tranche du contrat Départemental. Nous constatons que cette délibération est composée pour moitié dans son montant pour des travaux d'investissement pour un nouveau centre technique qui représente 1 662 000 € TTC.

Ce montant me semble complètement démesuré par rapport à la taille de notre commune, nous n'en connaissons pas le projet à ce jour, il a fait l'objet d'aucune présentation, ni à la population et encore moins aux Élus.

Pour deuxième point, c'est un projet qui se situerait sur le site de Bedouffe, cela signifie que vous allez introduire des nuisances sonores, des stockages, des allées et venues des camions et camionnettes des services techniques sur un site que nous souhaitons voir rester naturel ou aménagé à des fins de loisirs familiaux.

C'est donc pour nous un mauvais projet qui va coûter très cher et qui va perturber cet espace bucolique. Nous sommes bien évidemment favorables à la mise en sécurité de l'Église Saint Pierre, nous sommes aussi favorables au projet d'équipement sportif, bien que ce montant ne soit pas très cohérent au regard de ce que vous écriviez dernièrement, puisque vous envisagez la création d'un nouveau stade ; donc, ça ne peut qu'être l'un ou l'autre, on ne peut pas faire les deux à la fois, je ne crois pas.

Donc pour nous, nous sommes bien entendu favorables à la réfection des voiries communales aussi. Mais comme vous avez lié l'ensemble de tous ces projets nous vous affirmons néanmoins que nous sommes d'accord sur les premiers points mais nous sommes en désaccord sur le dossier du service technique et nous nous abstiendrons sur cette affaire.



**Monsieur le Maire** : Ce projet, vous étiez à l'époque dans mon équipe quand il est sorti, c'est d'ailleurs **Monsieur Dominique FERREN** qui a fait les premières estimations et je remarque que le site de la Bedouffe vous convenez tout-à-fait à l'époque.

Alors, je ne sais pas ce qu'il s'est passé, mais bon ce n'est pas tellement grave tout le monde peut changer d'avis.

**Monsieur Michel BOISRAMÉ** : **Monsieur le Maire**, c'est très gentil de faire des réflexions. C'est mon avis et je tiens à ce qu'il soit respecté.

**Monsieur le Maire** : Oui c'est votre avis et il est à géométrie variable.

**Monsieur Gilbert MAGNAN** : Au sujet des travaux : réfection de la voirie communale, des travaux qui sont prévus à la Colombière. J'aurais aimé savoir de quelle nature vont être les travaux, étant donné qu'il n'y a pas eu de commission, je vous pose la question.

**Monsieur le Maire** : Je remarque, quand même, que sur la dernière commission votre groupe était absent. Je tiens à le dire.

**Monsieur Gilbert MAGNAN** : C'est bien que l'on découvre qu'il y ait une commission, néanmoins il y a des travaux qui ont déjà été effectués, là on prévoit encore des travaux.

**Monsieur Léonard BALDOCCHI** : Je vais répondre sur la montée de la Colombière puisque je me suis occupé de ce dossier. Nous avons fait appel au CAUE pour établir un plan de réaménagement de la montée de la Colombière suite aux nombreux sinistres dûs à l'humidité qui remonte dans toutes les maisons qui entourent cet escalier, donc le CAUE a fait un plan qui va centrer le caniveau plutôt que d'envoyer toute l'eau qui coule abondamment pendant les orages contre les façades.

Donc toute la montée va être reprise en profondeur et refaite dans le même style que la place de l'Église c'est-à-dire toute en pierre.

**Monsieur Gilbert MAGNAN** : il y a des travaux qui ont déjà été effectués dans ces escaliers. Tous les escaliers ont été repris d'une façon qui n'est pas du tout adaptée à l'esthétique que l'on pourrait attendre de ces escaliers, et là on refait d'autres travaux ?

**Monsieur le Maire** : Non, il y a eu une mise en sécurité de cette voie.

**Monsieur Gilbert MAGNAN** : Les travaux sont une mise en sécurité ?

**Monsieur le Maire** : Non, nous avons fait une mise en sécurité de ce site car il y a des morceaux qui partent dans tous les sens et il y a même une personne qui est tombée. Si vous parlez de ceci, ils n'ont pas été refaits mais mis en sécurité.

**Monsieur Gilbert MAGNAN** : C'est une mise en sécurité, d'accord.

**Monsieur Léonard BALDOCCHI** : Ce sont les marches qui ont été recimentées. Mais cela a été inefficace en fait, les problèmes d'humidité continuent donc on reprend tout en profondeur.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Pour la dernière commission, il s'agit de la CAO, c'est cela **Monsieur le Maire** ?

**Monsieur le Maire** : Oui

**Monsieur Christian ARNAUD** : La CAO, je suis le seul représentant, vous fixez une date et là, j'avais une réunion que j'avais organisée personnellement dans mon activité associative, je ne pouvais pas faire les deux à la fois.

**Monsieur le Maire** : Oui mais cela aurait été bien qu'on le sache.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Systématiquement je réponds, et je l'ai indiqué. Ce n'est pas une commission travaux mais effectivement lors des marchés nous avons l'occasion de débattre du contenu des travaux.

Je voulais revenir sur la délibération, là nous parlons de 2019 jusqu' à quand le contrat Départemental, puisque normalement il finit en 2019, peut-on le développer ? Je crois qu'il y a un ou deux ans possibles supplémentaires.

**Monsieur le Maire** : Là, il y a une année supplémentaire à la limite ils pourraient prolonger. Prolonger, c'est le Conseil Départemental qui choisit. Par contre, pour signer un autre contrat départemental il faut avoir liquidé le premier.

**Monsieur Christian ARNAUD** : D'accord. Il y a un problème de principe, qui est que vous engagez le prochain mandat sur les travaux urgents etc... mais sur le site de Bedouffe, quelque part, vous faites décider le Conseil Municipal sur le prochain mandat dont nous ne savons pas qui va le gérer, donc, j'espère, qu'il y a la possibilité de modifier pour la prochaine majorité.

Et effectivement moi-même lors des dernières commissions, j'avais évoqué la réticence sur ce projet du site Bedouffe, qui a un montant élevé et il faut au moins comparer différents scénarios avant d'imposer une solution qui n'est peut-être pas forcément la meilleure ni, non plus, la priorité par rapport aux sites qui existent et qui peuvent être aménagés, enfin il faut comparer tout cela.

**Monsieur le Maire** : Je vous ai entendu.

Les services techniques c'est un projet qui est ambitieux, c'est-à-dire des matériaux en bois, des panneaux solaires, la récupération des eaux de pluie, accueillir les futurs véhicules

électriques qui sont non-bruyant et le parking est non bituminé donc pas imperméable à l'eau mais, nous pouvons prolonger de deux ans le contrat Départemental donc la prochaine majorité qui siègera pourra, très bien, défaire ceci et changer le tout.

Par contre, le contrat Départemental a été signé. Nous l'avons personnellement négocié, signé et passé en Conseil Municipal, nous n'allons pas bloquer un contrat datant de 2015 parce qu'il y a les élections en 2020. Donc, avec le reliquat, la prochaine majorité pourra éventuellement modifier, il suffira de repasser en Conseil Municipal. »

- POUR : 17
- ABSTENTION : 10 (MM. Christian ARNAUD – Michel BOISRAMÉ – Magali BRACONNOT – Myriam Graziella CACCAVELLI – Dominique FERREN - Gilbert MAGNAN – Hélène MARTIN - Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI – Sylvie YEROUNIAN)

La délibération est adoptée.

### **3-4 OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2020 :**

**Monsieur le Maire** laisse la parole à **Monsieur Gilbert ZUNINO**.

#### **Monsieur Gilbert ZUNINO :**

« Comme chaque année, la commune sollicite le dispositif d'aides financières du Conseil Départemental dit « des travaux de proximité ». Dans ce cadre, les projets d'un montant inférieur ou égal à 75 000 € HT peuvent faire l'objet de subventions correspondant à 70% du coût hors taxe des travaux.

Au titre de l'année 2020, la commune sollicite des subventions auprès du conseil Départemental pour les cinq projets suivants :

- Création d'une salle de boxe : 90 932 € HT.
- Réhabilitation du 3<sup>ème</sup> étage de la mairie : toiture, climatisation, peinture : 77 328 € HT.
- Mise en valeur des espaces publics : 65 818,80 € : Il s'agit du parc de la mairie avec la pose de jeux et des extérieurs de la crèche.
- Rénovation des bâtiments communaux : 73 549,23 € HT ; il s'agit de travaux de peinture aux Marronniers et à la mairie, de travaux de chauffage au complexe sportif et à l'église, la façade du presbytère ainsi que les menuiseries de l'école de musique.

- Réalisation d'une pergola avec vestiaires et toilettes au centre aéré des Marres

68 669,51 € HT.

L'investissement est à hauteur de 376 297 € HT (dans l'attente des notifications des subventions).

Aide du Conseil Départemental de : 250 626,12 €.

**Monsieur Gilbert MAGNAN** : Je voudrais savoir où sera positionné l'aménagement de la salle de boxe, dans quel bâtiment ?

**Monsieur le Maire** : Dans l'ancienne crèche.

**Monsieur Gilbert MAGNAN** : Merci, ça ce sont des réponses rapides. Et la réhabilitation du troisième étage consiste en quoi ? C'est pour faire quoi au troisième étage de la Mairie ?

**Monsieur Gilbert ZUNINO** : Le troisième étage de la Mairie sert de salle de repos pour le personnel administratif, il y a donc des aménagements à faire, dont la climatisation.

**Monsieur le Maire** : Il y a aussi le cloisonnement de la salle où sont localisés des serveurs.

**Monsieur Michel BOISRAME** : Vous nous parlez donc de réhabilitation de l'Hôtel de Ville, vous nous parlez de la mise en valeur des espaces publics, de la rénovation des bâtiments communaux, ce sont des points que nous connaissions. La salle de boxe est quelque chose que nous découvrons aujourd'hui. Je ne sais pas ça vient de sortir, c'est bien.

Pour notre part, nous sommes un peu surpris que vous n'ayez pas intégré un point qui est quand même important, c'est la remise en état du complexe sportif. Aujourd'hui nous voyons des associations qui sont abritées au complexe sportif, notamment qui font de la danse et qui sont dans des conditions de travail assez déplorables. Ils prennent la pluie, mettent des bassines au milieu de la salle, et aujourd'hui nous allons faire une nouvelle salle de boxe parce que c'est utile, mais par contre les gens qui sont dans des situations assez déplorables pour pouvoir exercer leur art, nous ne nous occupons pas d'eux depuis 6 ans. Moi ça je le regrette.

Donc effectivement notre groupe s'abstiendra car nous pensons qu'il y a des priorités qui ne sont pas la salle de boxe, pour tout le reste nous sommes d'accord.

**Monsieur le Maire** : Alors, ici, ce sont des demandes de subventions. La salle dont vous parlez où il y a une fuite d'eau en toiture ; il s'agit là d'une réfection d'une partie de la toiture pour 4 000 € de mémoire et le bon de commande est en cours. Mais ça ne fait pas partie des demandes de subventions. Je ne vais pas faire une demande de subvention sur du fonctionnement puisque premièrement nous nous ferons retoquer, et deuxièmement c'est interdit.

Ce n'est que du fonctionnement donc nous sommes en train de le faire.

**Monsieur Michel BOISRAME** : Je comprends bien votre réponse, je veux dire cela fait quelques années que ça dure et je pense que c'est un problème de chèneau si vous le permettez. Il y a tous les chèneaux qui sont à refaire.

**Monsieur le Maire** : Sachez qu'il n'y a pas de chèneau à cet endroit-là, **Monsieur Michel BOISRAME**, vous n'avez qu'à monter sur le toit.

**Myriam Graziella CACCAVELLI** : Pourquoi vous y êtes monté **Monsieur le Maire** ?

**Monsieur le Maire** : Oui.

**Myriam Graziella CACCAVELLI** : Est-ce que cette pergola, puisque c'est le terme que vous avez employé dans les documents que l'on a reçus, est pour le centre aéré des Marres ?

**Monsieur Gilbert ZUNINO** : Oui, vous avez reçu pergola. Je viens de changer le terme, car pergola n'est pas appropriée. C'est plutôt une véranda aménagée puisque là il y aura des toilettes.

**Myriam Graziella CACCAVELLI** : D'accord, parce que « pergola » me semblait assez inadapté... Mais est-ce que c'est pour le centre aéré **Monsieur Gilbert ZUNINO** où autres ?

**Monsieur Gilbert ZUNINO** : Oui, tout-à-fait.

**Myriam Graziella CACCAVELLI** : Comme il y a des toilettes déjà.

**Monsieur Gilbert ZUNINO** : Les toilettes des Marres existent déjà, donc c'est pour le centre aéré. »

- POUR : 17

- ABSENCES : 10 (MM. Christian ARNAUD – Michel BOISRAME – Magali BRACONNOT – Myriam Graziella CACCAVELLI – Dominique FERREN - Gilbert MAGNAN – Hélène MARTIN - Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI – Sylvie YEROUNIAN)

La délibération est adoptée.

### **3-5 OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE :**

**Monsieur le Maire** laisse la parole à **Monsieur Gilbert ZUNINO**.

**Monsieur Gilbert ZUNINO** :

La commune sollicite l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de « travaux de sécurité routière ». Dans ce cadre, sont subventionnées les opérations routières nécessaires à la sécurité routière des véhicules et piétons.

Au titre de l'année 2020, la commune propose deux projets de rénovation routière :

- La réfection du Chemin des Grives : 73 727 € HT.
- La réfection du Petit Chemin de Bouc (cout : 45 109 € HT) et des Migraniers (cout 18 349,70 € HT) : soit un montant global 63 458,9 € HT.

Le Montant des investissements s'élève à 137 185 € HT (qui ne pourront être engagés qu'après notification des subventions). Nous attendons une Subvention du Conseil Départemental de 90 029 €.

**Madame Sylvie PIQUENOT** : Pouvez-vous nous préciser ce que vous allez faire sur le Petit Chemin de Bouc, est-ce jusqu'à la voie ferrée ?

**Monsieur Gilbert ZUNINO** : Il y a une première partie qui a été faite du rond-point des Crayons jusqu'au rond-point du Petit Train. La deuxième partie va partir du rond-point du Petit Train jusqu'au bout avec une végétalisation de la voie et un éclairage public.

**Madame Sylvie PIQUENOT** : Une remarque, il y a de très gros arbres à cet endroit et j'espère que vous ne les enlèverez pas.

**Monsieur Gilbert ZUNINO** : Concernant les travaux d'élague de ce chêne il y avait des lignes électriques qui étaient vraiment très menacées par ces branches. Je sais que ceci a déplu à certains mais le chêne repartira, il n'a pas été coupé et en plus il menaçait une maison ; c'est pour cela que nous l'avons élagué dans ce sens-là. Le chêne est maintenu, au vu de son âge ainsi que sa circonférence et son diamètre, il ne sera pas abattu ne vous inquiétez pas. »

- POUR : 21
- ABSTENTIONS : 6 (MM. Christian ARNAUD – Magali BRACONNOT – Gilbert MAGNAN – Hélène MARTIN - Sylvie PIQUENOT – Violette STISSI)

La délibération est adoptée.

## IV – CULTURE :

### 4-1 OBJET : SIGNATURE AVEC LA VILLE DE BOUC-BEL-AIR D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LIEU DE SPECTACLES :

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Claudine SEGURA.

Madame Claudine SEGURA :

« La commune de Bouc-Bel-Air va faire des travaux dans leur salle de spectacles sur la durée de la saison culturelle 2020-2021 soit, du 15 octobre 2020 au 23 avril 2021 et a demandé à notre commune la mise à disposition de notre salle culturelle par le biais de la convention dont vous avez pu prendre connaissance.

Cette opportunité de collaboration intercommunale permet à Simiane de mutualiser les moyens et présente l'avantage de bénéficier d'une programmation ambitieuse avec un gros budget que nous n'aurions pu financer.

Les modalités de mise à disposition sont les suivantes :

- Un contingent de 110 places est réservé aux Simianais sur chaque spectacle.
- Chaque commune garde sa propre communication au travers d'une plaquette de saison mais fait apparaître les spectacles de la commune voisine en résumé sur sa propre plaquette.
- Les couts et les recettes des spectacles sont à la charge de la commune de Bouc-Bel-Air.
- La tarification pour le public est identique dans les deux communes.
- Le régisseur de la salle est mis à disposition de la commune de Bouc-Bel-Air.

Madame Magali BRACONNOT : Nous sommes tout-à-fait favorables qu'il y ait une entente entre communes, cela nous semble normal. On aurait quelques questions par rapport à la convention.

Madame Claudine SEGURA : Pardonnez-moi Madame Magali BRACONNOT, mais la convention vous a été jointe à la note de synthèse.

Madame Magali BRACONNOT : D'accord, mais ce sont des questions par rapport à celle-ci que nous voudrions vous poser. Tout n'est pas dit dans la convention.

Est-ce qu'il y aura, quand même, un programme culturel propre à la ville de Simiane sur toute l'année où est-ce que cela supprime le programme culturel ?

Madame Claudine SEGURA : Non, ceci ne supprime pas le programme culturel pendant la période où nous prenons les programmes de Bouc-Bel-Air.

**Madame Magali BRACONNOT** : On va avoir un programme énorme, cela va être bien et tant mieux car je pensais qu'il n'y aurait plus de programme Simianais.

**Monsieur le Maire** : Oui forcément, je veux dire ceci est pour moi gagnant/ gagnant.

**Madame Magali BRACONNOT** : Une autre question, la mise à disposition est complètement gratuite ; est-ce qu'on n'aurait pas pu faire au prorata par rapport aux frais de ménage, des salaires etc...

**Monsieur le Maire** : Disons que l'organisation des spectacles est toujours déficitaire. Il aurait fallu pour notre part dans ce cas-là, à mon avis, participer au coût des spectacles. On va dire que c'est la rétribution normale au coût du spectacle.

Par contre, le coût salarial notamment du régisseur sera pris en compte par Bouc-Bel-Air. Nous sommes quand même, gagnants.

**Madame Magali BRACONNOT** : Et après, cela veut dire quand même une occupation importante ? Que prévoyez-vous par rapport aux associations qui utilisent le complexe ?

**Monsieur le Maire** : Vous parlez de la partie culturelle, la salle de spectacle pas le complexe.

**Madame Magali BRACONNOT** : Oui, parce qu'il y a quand même des activités qui se passent dans la salle.

**Madame Claudine SEGURA** : Ça ne change rien.

**Madame Magali BRACONNOT** : Toutes les associations pourront faire leurs activités ?

**Madame Claudine SEGURA** : Tout-à-fait.

**Monsieur le Maire** : Ce qui est déjà programmé on va dire de façon récurrente, sera gardé.

**Myriam Graziella CACCAVELLI** : Si les associations Simianaises ont réservé une salle, dans votre convention il est notifié qu'il peut y avoir d'autres spectacles pour Bouc-Bel-Air donc s'ils ont réservé cette salle qu'allez-vous faire Monsieur le Maire ?

**Monsieur le Maire** : S'ils ont réservé la salle c'est qu'il n'y a pas de spectacle supplémentaire.



**Myriam Graziella CACCAVELLI** : Voilà c'est marqué qu'il peut y en avoir à n'importe quelle date.

**Monsieur le Maire** : il peut y en avoir effectivement, si la salle n'est pas réservée.

**Myriam Graziella CACCAVELLI** : S'il y a les deux en même temps ? La priorité ?

**Monsieur le Maire** : Il n'y en aura pas deux en même temps parce que sachez que lorsque l'on a des gens qui réservent les salles, c'est que forcément il n'y a pas d'autre activité. Ceci s'appelle la gestion, ça se fait depuis très longtemps.

Je ne vois pas où vous voulez en venir, les gens réservent une salle, la salle est libre, ils prennent la salle.

Si dans le programme culturel la salle est libre et on nous propose une autre prestation, nous nous donnons le choix et toutes latitudes à faire ce spectacle supplémentaire si la salle est libre.

**Myriam Graziella CACCAVELLI** : Voilà ; là était ma question puisqu'il est noté dans la convention à ces dates peuvent s'ajouter l'accueil d'un évènement en partenariat avec le Conseil Départemental, manifestations gratuites pour le public donc il y aura un choix à faire et c'était ma question.

**Monsieur le Maire** : Mais actuellement, c'est déjà le cas. Je peux vous dire que si le Conseil Départemental nous offre un spectacle, la salle est libre, on le prend.

**Myriam Graziella CACCAVELLI** : Monsieur le Maire, c'était pour savoir à qui vous donneriez la priorité si deux spectacles se présentent en même temps. Aux Simianais ou à Bouc-Bel-Air.

**Monsieur le Maire** : S'il y a deux réservations dans la même journée, à la même heure, à la même minute nous aurons des problèmes. Effectivement, il faudra savoir et pour cela en termes de probabilité ça arrive rarement...

**Myriam Graziella CACCAVELLI** : D'accord, ensuite je n'ai pas fini Monsieur le Maire, pour le régisseur Madame Magali BRACONNOT en a parlé mais je suppose que Bouc-Bel-Air a un responsable culturel donc pourquoi prendre aussi le responsable culturel de Simiane pour le payer en supplément pour venir aux spectacles de Bouc-Bel-Air ?

**Monsieur le Maire** : Actuellement, les coûts de régisseur sont pris par Bouc-Bel-Air c'est ce qui est marqué dans la convention.

**Myriam Graziella CACCAVELLI** : Ce n'est pas marqué ça mais bon... Écoutez nous ne devons pas avoir la même convention.

« Les moyens humains : La récupération des heures effectuées par ce régisseur incombera à l'exploitant. » L'exploitant c'est bien la Mairie de Simiane.

**Madame Claudine SEGURA** : Les heures supplémentaires seront récupérées, elles ne seront pas payées.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Oui mais elles sont à la charge du contribuable Simianais, pour Bouc-Bel-Air. C'est tout.

Nous mettons à disposition du personnel de Simiane pour la ville de Bouc-Bel-Air.

**Myriam Graziella CACCAVELLI** : Bénéficiaire : Ville de Bouc-Bel-Air, exploitant : ville de Simiane.

**Madame Claudine SEGURA** : C'est un peu la contrepartie par rapport aux spectacles de qualité que nous allons avoir.

**Myriam Graziella CACCAVELLI** : C'est très bien, au contraire, les Simianais vont profiter de beaucoup de choses. Le partenariat c'est très bien mais si un jour nous faisons des travaux au complexe, ce qui est peut-être prévu Monsieur le Maire...

**Monsieur le Maire** : Forcément il y aura, je l'espère, un retour d'ascenseur. Ça laisse l'entendre quand même.

**Myriam Graziella CACCAVELLI** : Oui. Je pense. Il y a déjà le régisseur et je me disais la responsable du pôle culture de Simiane qui doit être à tous les spectacles aussi, puisque c'est précisé dans la convention. Cela fait beaucoup de personnel de Simiane que vous allez rémunérer Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Non, il y aura de la récupération à la place d'heures supplémentaires et le coût inhérent n'est pas en proportion au nombre de spectacle que nous allons avoir. »

- POUR : 23
- ABSTENTIONS : 4 (MM. Michel BOISRAME - Myriam Graziella CACCAVELLI - Dominique FERREN - Sylvie YEROUNIAN)

La délibération est adoptée.

## V – URBANISME :

### 5-1 OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'INTEGRATION DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT AVEC LE SMED13 – ENTREE DE VILLE - :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe CHANTRAINE.

Monsieur Philippe CHANTRAINE :

« Le projet d'entrée de ville route de la Gare actuellement en phase PRO, prévoit la réalisation d'un rond-point, piste cyclable avec cheminements piétons... Ainsi, la commune a décidé de profiter de cet aménagement conséquent pour enfouir les réseaux aériens compris dans le périmètre de ce projet.

Le SMED13 ayant compétence pour l'enfouissement des réseaux a été saisi le 03 Juillet 2019. Le Comité Syndical du SMED en date du 12 Décembre 2019 a approuvé le projet ainsi que la demande de subvention correspondante car le SMED participe au financement de l'enfouissement des réseaux électriques à hauteur de 40%.

Il est donc proposé au Conseil Municipal deux projets de convention définissant les modalités administratives et financières de la mise en discrétion des réseaux l'une pour le réseau électrique, l'autre pour le réseau téléphonique.

Pour les réseaux électriques le coût global est de 90 714 € HT dont 36 286 € HT pour le SMED13 et 20% pour le Conseil Départemental soit 18 142 € HT, le solde à charge pour la commune est de 36 285.60 €

Pour les réseaux électroniques, le cout global est de 11 358 € HT entièrement à la charge de la commune.

Madame Sylvie PIQUENOT : Nous nous demandions si la Métropole ne pouvait pas participer au financement dans la mesure où ils seront maîtres d'ouvrage du rond-point qui va suivre. Et la deuxième question est ; pourrions-nous avoir un plan du projet au stade actuel car pour l'instant, nous ne voyons pas bien ce qui va se faire exactement, puisqu'il n'y a pas eu de commission.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : Il est en phase pro, nous n'avons pas encore les plans définitifs donc pas la peine de discuter sur des plans qui sont encore provisoires, mais on devrait bientôt les avoir.

Madame Sylvie PIQUENOT : Est-ce que la Métropole ne peut pas participer dans la mesure où ils vont être maîtres d'ouvrages du rond-point qui nécessite ces travaux ?

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** : Nous ne pouvons pas être financé au-delà d'un certain montant, en conclusion, si on a d'autres financements cela viendra en diminution des financements Départementaux donc à un moment donné on se mord la queue.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Nous sommes dans le 70% - 30 % ?

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** : Nous sommes au taquet du montant subventionnable, donc si ce n'est pas un organisme ça en sera un autre. »

- POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **5-2 OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES POUR UNE EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR LA REALISATION DU CSU (CENTRE DE SURVEILLANCE URBAINE) :**

**Monsieur le Maire** laisse la parole à **Monsieur Philippe CHANTRAINE**.

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** :

Dans le cadre de l'aménagement du quartier des Frênes et suite à la délivrance du permis de construire du Centre de Surveillance Urbaine une extension du réseau électrique doit être réalisée. Cependant, cette extension passe par une parcelle privée communale.

Il convient d'autoriser ENEDIS, par voie de convention de servitude, à emprunter la parcelle communale référencée AI 171 afin de permettre au projet de CSU d'être alimenté en électricité. Il n'y a pas de coût pour la commune.

**Monsieur Michel BOISRAME** : Puisque nous parlons du S.I.G.V, alors ça ne concerne pas directement cette question, néanmoins le C.S.U va certainement être mis en service dans le courant de l'année 2020, et je voulais savoir si on pouvait connaître quel est l'état de la contribution de Simiane-Collongue au S.I.G.V sur l'année 2020 compte tenu de ses nouveaux services qui vont être mis en place.

**Monsieur le Maire** : La contribution de la commune est la même que du temps de l'ancienne mandature, c'est à proportion de la population de chaque commune. Pour Simiane ceci représente 35%.

**Monsieur Michel BOISRAME** : C'est le montant **Monsieur le Maire** que je voudrais avoir.

Monsieur le Maire : Je ne l'ai pas en tête, je suis désolé mais on vous le communiquera. »

- POUR : 23
- CONTRE : 4 (MM. Michel BOISRAMÉ - Myriam Graziella CACCAVELLI-  
Dominique FERREN – Sylvie YEROUNIAN)

La délibération est adoptée.

---

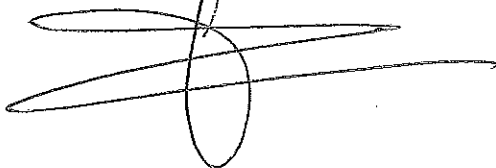
Monsieur le Maire :

« Je suis content, qu'enfin ce Conseil Municipal se déroule dans l'apaisement. Je tenais à remercier chacun des Conseillers Municipaux d'avoir siégé dans cette assemblée pendant six années. Je vous souhaite de bonnes élections et nous nous reverrons au mois de Mars.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie d'avoir été présent.

La séance est levée. »

La Secrétaire de séance  
Madame Dominique VALERA



Monsieur Le Maire  
Philippe ARDHUIN

